

2 CAR

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 19 Rue Le Plantis,
17150 MIRAMBEAU
882 295 801 RCS SAINTES

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 12 MAI 2026

Les soussignés :

Madame Alison PARIS, 46 Copperstone Common SE Calgary T2Z 5E4 Canada titulaire de 30 parts sociales,

Madame Christelle PARIS, 42 Route de Saint-Georges, 17150 SAINT SORLIN DE CONAC titulaire de 30 parts sociales,

Monsieur Raphael PARIS, 15 rue Tourat 33300 BORDEAUX titulaire de 30 parts sociales,

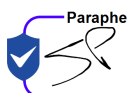
Monsieur Stéphane PARIS, 42 Route de Saint-Georges, 17150 SAINT SORLIN DE CONAC titulaire de 50 parts sociales,

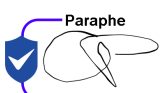
Madame Simone PARIS, 195 Rue du Jardin Public, 33000 BORDEAUX titulaire de 60 parts sociales, placée sous le régime de l'habilitation familiale, ainsi qu'il résulte d'un jugement rendu par le juge des tutelles du Tribunal judiciaire de BORDEAUX, en date du 10 avril 2025, devenu définitif, représentée par Monsieur Stéphane PARIS, son fils susnommé, désigné à cette fonction par ordonnance du juge des tutelles du Tribunal judiciaire sus-énoncé, rendue le 11 juin 2025.

Soit 5 associés, détenant ensemble 200 parts sociales, soit la totalité des parts émises par la Société 2 CAR,

Seuls associés de la Société à responsabilité limitée 2 CAR désignée en tête des présentes,

Ont pris, conformément aux dispositions de l'article L 223-27 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts, les décisions suivantes :

Paraphe


Paraphe


Initial


Paraphe


DECISION 1 : MISE A JOUR DE STATUTS SUITE AU DECES D'UN ASSOCIE

Le 8 novembre 2024, Monsieur Jean PARIS est décédé et selon l'acte de notoriété et de partage en date du 22 janvier 2026, la totalité de ses 30 parts est attribuée à son épouse commune en biens, Madame Simone PARIS. Les associés décident à l'unanimité de mettre à jour l'article 8 capital social ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 8 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de deux mille euros (2 000) euros divisés en 200 parts sociales numérotées de 1 à 200, de valeur nominale de 10 €, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, savoir :

- 1) Mme Simone PARIS, à concurrence de 60 parts, numérotées de 1 à 60,
- 2) M. Stéphane PARIS, à concurrence de 50 parts, numérotées de 61 à 110,
- 3) Mme Christelle PARIS, à concurrence de 30 parts, numérotées de 111 à 140,
- 4) Mme Alison PARIS, à concurrence de 30 parts, numérotées de 141 à 170,
- 5) M. Raphaël PARIS, à concurrence de 30 parts, numérotées de 171 à 200.

Soit au total 200 parts sociales. »

DECISION 2 : TRANSFERT DE SIEGE

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société à compter de ce jour du 19 Rue Le Plantis, 17150 MIRAMBEAU au 42 Route de Saint-Georges, 17150 SAINT-SORLIN DE CONAC.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

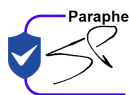
Le siège social est fixé à 42 Route de Saint-Georges, 17150 SAINT-SORLIN DE CONAC. »

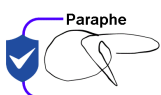
Le reste de l'article demeure inchangé.

DECISION 3 : POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés en date du 12 mai 2026 sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

Paraphe


Paraphe


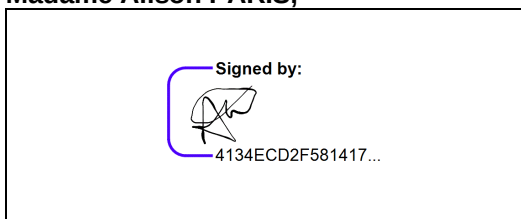
Initial


Paraphe

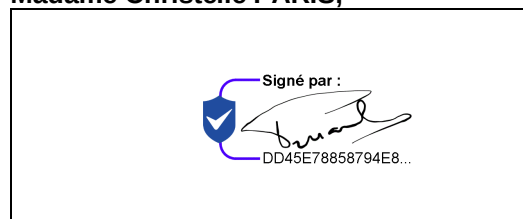

Acte établi à SAINT-SORLIN DE CONAC.
Le 12 mai 2026.

De convention expresse valant convention sur la preuve, le présent acte a été signé électroniquement par le biais du service www.docusign.com, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le biais du service www.docusign.com

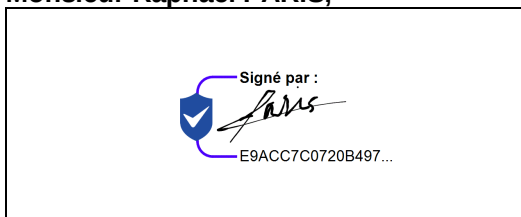
Madame Alison PARIS,



Madame Christelle PARIS,



Monsieur Raphael PARIS,



Monsieur Stéphane PARIS,



**Madame Simone PARIS représentée par
Monsieur Stéphane PARIS,**

